Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 035-213502586-20260910-2026_59_1009-DE

delib 2026_59_10092026

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Saint Malo
Canton de Combourg
COMMUNE DE SAINT BRIEUC DES IFFS – 35630

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 10 Septembre 2026 à 20h00

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 11
Nombre d'absents excusés : 0
Nombre d'absents non excusés : 0

Date de la convocation : 03/09/2026
Date de la publication : 09/09/2026
Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : 15/09/2026

PRÉSENTS : M. MILLET Serge – M. LE LIÈVRE DE LA MORINIÈRE Bernard – Mme LE MER Anne – M. FROGER René – Mme LOUAPRE Michèle – M. KEROMEST Tugdual – Mme MORVAN Christine – Mme DEMARQUAY Marie-Thérèse – M. FONTAINE Antoine – Mme BRAULT Virginie – Mme LALONNIER Marjorie
ABSENTS EXCUSÉS :
ABSENTS NON EXCUSÉS :
SECRETAIRE : Mme LE MER Anne

1. LECTURE ET VALIDATION DE LA CHARTE ÉTHIQUE DE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ SOCIAL

Madame la 2ème Adjointe fait lecture de la Charte :

Charte éthique de fonctionnement
du Comité Social de Saint Brieuc des Iffs

Ce document, ci-nommé Charte éthique de fonctionnement du Comité Social de Saint Brieuc des Iffs n'a pas de valeur juridique mais représente un engagement moral des membres qui le composent et des signataires.

Le Comité Social créé par délibération n° 205-15112022 du 15/11/2022 par le Conseil Municipal de Saint Brieuc des Iffs vise à traiter des affaires sociales de la collectivité, par voix consultative.

Les propositions du Comité Social seront soumises au vote du Conseil Municipal.

Les membres du Comité Social (autres que les élus municipaux) seront invités personnellement à assister aux séances de Conseil Municipal lors desquelles leurs propositions seront présentées, mais ils n'auront pas droit de vote.

Le Conseil Municipal s'engage à valoriser le travail du Comité Social et à ne pas y faire obstacle.

En cas de dossiers relatifs à des demandes d'aides individuelles, les noms de demandeurs n'apparaîtront pas dans les procès-verbaux du Conseil Municipal afin de garantir une certaine confidentialité.

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 035-213502586-20260910-2026_59_1009-DE

Elle rappelle que le comité social, ayant remplacé le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) il y a quelques années, a vocation à traiter les affaires sociales (demandes d'aides diverses, etc.) et organiser des événements à caractère social. Il n'a pas de pouvoir de vote et les décisions importantes ou financières seront soumises au Conseil Municipal. Il est composé actuellement de 4 élus et de 3 non-élus.
L'année passée, le comité social a par exemple porté l'organisation avec le CLIC d'ateliers sur la vue et l'audition, en 2026, un atelier pour les aidants/aidés est programmé.

Le conseil municipal a pris acte et procède à la signature de la Charte éthique de fonctionnement du Comité Social.

Le Maire,
Serge MILLET

MAIRIE DE SAINT-BRIEUC-des-IFFS
35. Ille-et-Vilaine

La secrétaire de séance,
Anne LE MER